



CONDITIONS GENERALES DE VENTE CLIENT INDUSTRIEL

Clause générale

Ces conditions générales de vente sont applicables pour nos clients industriels. Est considéré comme client industriel tout fabricant, installateur ou poseur de fermetures extérieures.

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par l'acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tous documents contraires, et notamment ses propres conditions générales d'achat qui nous seront inopposables, même dans l'hypothèse où nous en aurions eu connaissance. L'acceptation des présentes conditions constitue la clause essentielle et déterminante de l'acceptation des commandes. Le fait de passer commande comporte donc de plein droit de la part de l'acheteur adhésion à nos conditions générales de vente et renonciation expresse à toutes autres clauses et conditions dont il pourrait se prévaloir. Notamment, le fait de passer commande vaut acceptation sans restriction ni réserve de la clause de réserve de propriété ci-après définie.

Commandes

Les commandes qui nous sont remises ou adressées ne sont valables qu'après acceptation écrite de notre part sous forme d'accusé de réception de commande. Toute annulation de commande partielle ou totale par l'acheteur sans consentement préalable écrit de notre part sera facturée quelle que soit la cause de l'annulation. Tout changement de situation d'un client nous autorise à annuler les commandes en cours, à modifier les délais de paiement ou à exiger des garanties.

Nos produits étant conformes aux normes en vigueur, l'acheteur a la responsabilité de vérifier préalablement à la commande qu'il dispose de toute la documentation relative à l'information du consommateur, notamment au sens des articles L221-1 et suivants du Code de la Consommation.

Prix

Nos tarifs s'entendent en euros, hors taxes et ne sont établis qu'à titre indicatif.

En cas de modification des prix par rapport aux prix communiqués, toute vente ne sera parfaite qu'après acceptation par l'acheteur du nouveau prix qui lui sera communiqué après sa commande. Dès l'acceptation de l'acheteur, nos produits seront facturés aux prix et suivant les conditions figurant sur l'accusé de réception de commande.

Conditions commerciales

Les commandes sont livrées franco de port à partir de 1000 euros hors taxes sur le territoire métropolitain, à partir de 1400 euros hors taxes pour les pays européens limitrophes. Pour les commandes à livrer hors France métropolitaine, les conditions de livraison sont soumises aux Incoterms® CCI2010 tels que définis par la Chambre de Commerce Internationale ; l'incoterm régissant chaque vente est précisé aux conditions tarifaires particulières.

Le minimum de commande est fixé à 80 euros.

Un forfait de déconditionnement de 5 euros par ligne de commande sera appliqué dans le cas où un conditionnement différent du conditionnement standard spécifié dans nos catalogues serait demandé.

Sauf stipulations contraires, toutes nos factures sont payables à 30 jours fin de mois, à compter de la date de facturation.

Le règlement anticipé ne donne pas droit à aucune remise d'escompte.

Le défaut de paiement à une échéance donnée comme le défaut de remise d'acceptation d'effet dans un délai de 10 jours entraînent l'exigibilité immédiate de toutes les factures en cours même si elles font l'objet de traites en circulation et nous réservent la faculté d'annuler toute livraison même partielle, en cours et à venir et d'activer la clause de réserve de propriété.

Tout retard de paiement entraînera de plein droit à partir de l'échéance fixée, au paiement d'intérêts de retard dont le montant sera égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire.

Il est expressément convenu que le contrat de vente sera résilié de plein droit, huit jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée sans effet, en cas de non-paiement intégral par l'acheteur d'une ou plusieurs factures à leur échéance contractuelle.

En cas de résiliation du contrat en vertu de la présente clause, l'acheteur restera tenu au paiement intégral de toutes les factures émises, en ce compris les factures dont le paiement n'est pas encore échu.

Délais de livraison

Nos délais de livraison sont de 7 à 21 jours ouvrés, à compter de l'envoi de l'accusé de réception de commande. Ces délais ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne pourront donner lieu, en cas de non respect, à un quelconque dommage et intérêt.

En cas de retard dans la livraison, aucune résiliation de la commande ne pourra être sollicitée si elle n'est précédée d'une mise en demeure de l'acheteur, par lettre recommandée avec accusé de réception, d'avoir à livrer sous le délai d'un mois à compter de la réception de ce courrier. Il est précisé que cette mise en demeure ne pourra être valablement effectuée qu'après l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la date de livraison prévue par les présentes. De convention expresse entre les parties, les cas de force majeure, notamment les guerres, accidents, incendies, inondations, défauts d'approvisionnement indépendants du vendeur, impossibilité de fabriquer et plus généralement, tout fait indépendant de notre volonté rendant impossible la fabrication ou la livraison, ou même les rendant simplement plus onéreux, nous autorisent à suspendre ou à annuler les commandes en cours ou à en retarder l'exécution, sans qu'aucune demande de pénalités ou de dommages et intérêts puisse être opposée par l'acheteur.

Livraison

Les marchandises vendues voyagent aux risques et péril de l'acheteur et nous déclinons toute responsabilité dès que les marchandises ont quitté nos usines ou dépôts, nonobstant la clause de réserve de propriété et quels qu'en soient le mode de transport et les modalités de paiement du prix. Lors de la réception de nos expéditions, il appartient à l'acheteur de vérifier qu'il ne manque pas de colis, qu'il n'y a pas de détérioration des marchandises ou des manquants ; dans le cas contraire, l'acheteur ou le réceptionnaire doit notifier, dans les formes et les délais légaux, toutes réserves ou réclamations au transporteur, sous peine d'exclusion de garantie en cas de détérioration ou de manque. En nous adressant un double de la réclamation, nous nous efforcerons de vous aider dans le règlement de tout litige.

Aucune marchandise ne peut être retournée sans notre acceptation préalable et écrite ; le retour devra se faire en franco de port, et sera facturé un forfait de gestion administratif du retour de 30 % de la valeur des pièces retournées.

Responsabilité

Nos produits, fabrications et emballages sont conformes aux normes générales en vigueur. Nos produits disposent de la garantie légale. Nos catalogues, qui seuls font foi, décrivent plus précisément les spécificités, caractéristiques techniques de fabrication, de pose et d'utilisation, ainsi que les qualités des produits standards. Toute documentation, photographie, illustration ou notice ne revêt pas de caractère contractuel. La reproduction partielle ou totale de nos documentations est formellement interdite sauf notre accord préalable et formel.

Nous nous réservons le droit d'effectuer, sans préavis, toute suppression de produit, toute modification d'ordre technique ou tarifaire, sans qu'il puisse nous en être tenu rigueur sous quelque forme que ce soit.

L'acheteur s'oblige expressément à porter à notre connaissance les normes spécifiques ou les contraintes particulières qui pourraient s'appliquer au produit qu'il commande à raison de l'utilisation qu'il souhaite en faire. Il s'engage également à nous faire connaître les problèmes de toute nature (incidents, accidents, réclamations...), à raison en outre de la mise en oeuvre, de l'utilisation, des normes et changements de normes dont il pourrait avoir connaissance avant ou après la vente.

Notre responsabilité ne peut être engagée que dans ces seules conditions : à défaut pour l'acheteur d'avoir porté à notre connaissance les normes spécifiques ou les contraintes particulières qu'il entend voir appliquer aux produits commandés, notre responsabilité ne pourra, en aucun cas, être engagée dans l'hypothèse où le produit livré ne correspondrait pas aux normes ou exigences spécifiques qui n'auraient pas été signalées par l'acheteur, et en tout état de cause l'acheteur serait amené à nous garantir en cas de non respect de ses obligations.

Etudes, plans, pièces-types, outillages

Nous revendiquons la propriété intellectuelle et matérielle des documents d'études, plans, pièces-types, échantillons, protégés ou non par des brevets remis par nous, soit à titre gracieux, soit à titre onéreux à un tiers, qu'il soit acheteur éventuel ou non.

La remise de ces documents est toujours faite à titre précaire. Ils ne peuvent être utilisés par lui à d'autres fins que celles pour lesquelles ils lui ont été confiés, ni reproduits, ni communiqués à des tiers sans notre consentement explicite et écrit.

Les montages d'usine et les outillages destinés à l'exécution des fabrications spéciales, étudiés, réalisés et entretenus par nous ou par des tiers sous-traitants, restent notre propriété intellectuelle et matérielle et la leur, quelle que soit la valeur de la participation demandée à l'acheteur au moment de la passation de sa commande.

Nos échantillons sont facturés.

Clause de réserve de propriété

Nonobstant le transfert des risques au vendeur dès le départ de nos usines ou entrepôts, la propriété des marchandises faisant l'objet du présent contrat de vente ne sera transférée à l'acheteur qu'après paiement intégral du prix convenu.

En cas de non règlement, ne serait-ce que d'une partie du prix à l'échéance, le vendeur se réserve la faculté d'exiger la restitution des marchandises dont l'acquéreur n'est que dépositaire jusqu'à parfait paiement. De convention expresse, notre droit de propriété sur les marchandises livrées est reporté sur la totalité des marchandises fabriquées à partir de nos fournitures au prorata de la valeur des matières premières utilisées par rapport à la valeur du produit transformé. L'acheteur n'est autorisé à revendre les marchandises transformées ou non, que pour le compte du vendeur et délègue dès à présent à ce dernier toute créance à naître de la revente des marchandises transformées ou non, jusqu'à due concurrence de la créance du vendeur en principal, intérêts et frais.

En outre et de convention expresse, au cas où le vendeur serait contraint de mettre en oeuvre la présente clause de réserve de propriété, il est convenu que les acomptes versés par l'acquéreur resteraient au vendeur et ce, à titre de dommages et intérêts complémentaires.

Contestation

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce d'Amiens sera seul compétent et seule la législation française sera applicable à l'exclusion de toute convention ou accord international.

S'il advenait, pour quelque cause que ce soit, qu'une des clauses présentes aux conditions générales de vente ne puisse être appliquée, notamment par suite d'annulation judiciaire, toutes les autres clauses demeureraient valables et auraient force de loi entre les parties.